

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE RÉSOLUTION

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier
relative à l'objet suivant :

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;
vu les articles 10 et 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu la résolution R 001 – 20.06 « Commissions municipales de la législature 2020-2025 » du 2 juin 2020 ;
vu l'acceptation de la motion M 426 – 19.06 « Pour un meilleur accueil des nouveaux citoyens » du 10 mars 2020 ;
le Conseil municipal

déclare

- 1 supprimer la commission permanente des naturalisations ;
- 2 créer, pour la fin de la législature 2020-2025, une commission de l'accueil des nouveaux citoyens, composée de 11 membres répartis de la manière suivante :
 - LES SOCIALISTES 3
 - LES VERT.E.S 2
 - PDC-VERT'LIBÉRAUX 1
 - MCG 2
 - ALTERNATIVE VERNIER 1
 - PLR 1
 - UDC 1.

Johan Martens et Pablo Marin

Conseillers municipaux